



SMICTOMDES FLANDRES  
PB/NH/AZ/RC 23-2019

A l'attention des citoyens du  
territoire du SMICTOM des Flandres

**OBJET : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et  
Assimilés 2019-2024**

**Sollicitation de l'avis du public sur les actions choisies**

Madame, Monsieur,

Le SMICTOM des Flandres s'est engagé en Février 2018 dans l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur le territoire dont il a la compétence Collecte et Traitement.

Le PLPDMA regroupe différentes actions coordonnées mises en œuvre par les acteurs du territoire et visant à atteindre des objectifs de réduction des déchets fixés au préalable par le SMICTOM des Flandres.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs étapes ont rythmé la construction du programme d'actions :

- 9 Avril 2018 : Création de la Commission Consultative de l'Elaboration et du Suivi du PLPDMA (CCES)
- 29 Mai 2018 : 1<sup>ère</sup> CCES – Présentation de l'état des lieux du territoire et lancement de la concertation avec les acteurs du territoire
- 7 Janvier 2019 : Choix des actions en concertation avec les élus du territoire
- 14 Janvier 2019 : 2<sup>ème</sup> CCES – Présentation du projet du PLPDMA 2019-2024

Suite à cette dernière étape et avant validation officielle du PLPDMA en Comité Syndical, le SMICTOM des Flandres souhaite à présent recueillir l'avis des citoyens du territoire sur le contenu du programme d'actions.

Du 21 Janvier 2019 au 11 Février 2019, le projet du PLPDMA 2019-2024 sera disponible sur les sites internet du SMICTOM des Flandres et de ses collectivités et communes adhérentes.

Durant cette période, il vous sera possible de faire part de vos avis et remarques concernant les actions choisies :

- Par voie postale au SMICTOM des Flandres - Centre Directionnel 41 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59190 HAZEBROUCK
- Par voie électronique aux adresses [rcorrion@ville-hazebrouck.fr](mailto:rcorrion@ville-hazebrouck.fr) et [sdebergh@ville-hazebrouck.fr](mailto:sdebergh@ville-hazebrouck.fr).

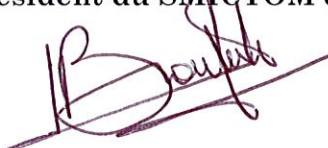
Ceci afin de nous permettre de faire correspondre au mieux le plan d'actions aux attentes des citoyens.

Suite à cette consultation, une synthèse des différents avis recueillis sera établie. Le SMICTOM décidera de la prise en compte ou non de ceux-ci avant la validation du PLPDMA.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre demande, je vous prie de bien vouloir croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



**Le Président du SMICTOM des Flandres,**



**Philippe BROUTEELE**